

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Novembre 2009

France Télécom

Pour l'occupation du domaine de la commune, France Télécom nous verse une redevance au titre de l'année 2008 de 1 190.82 €

19.608 Km aérien :	19.608 X 47.34 € =	928.24 €
6.728 Km en sous sol :	6.728 X 35.51€ =	238.91 €
1 m ² :	1 X 23.67 € =	22.01 €
		<hr/>
		1 190.82 €

Augmentation des loyers

Le conseil délibère sur l'augmentation des loyers, celle ci est fixée par l'indice des loyers de l'INSEE (du 3^{ème} trimestre), et sera appliquée à partir de janvier 2010 et sera de + 0.32 %.

SIOM

Une demande d'exonération de la taxe des ordures ménagères a été faite pour les habitations vacantes. Le conseil décide de refuser cette demande.

Convention Lagune Conseil Général :

Monsieur le Maire propose de passer une convention entre la Commune et le Conseil Général pour les contrôles de la lagune. Le coût de cette convention est de **265,60 € pour l'année 2010** Après délibération le conseil accepte cette convention.

Convention ATESAT

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la DDEA pour 2010-2012. Le rôle de cet organisme est d'apporter des conseils aux communes lors de la conception et de la réalisation de projets (aménagement d'agglomération, urbanisme, bâtiments communaux, voiries, développement durable etc...). Le coût de cette convention est de **171,81 €** par an. Après délibération le conseil accepte cette convention.

Devis fourreaux Allée Royale

Monsieur le Maire informe son conseil que les travaux pour l'interconnexion des réseaux d'eau entre Neung sur Beuvron et la commune de Montrieux en Sologne via Ecoparc ont commencé. Il rappelle qu'une fibre optique arrive sur le site d'Ecoparc, il propose de profiter de ces travaux pour y installer les fourreaux. Ces fourreaux serviront pour le futur passage de la fibre optique afin d'obtenir, à terme, un véritable accès au haut débit pour notre commune.

Monsieur le Maire expose qu'il sera demandé une aide parlementaire à M Patrice Martin Lallande.

Lotissement du Glandier

Le conseil délibère sur la cession du terrain identifié D369 à Monsieur HIRON Christian.

Monsieur le Maire rappelle que cet accord avait été décidé par l'ancien conseil municipal. Ce terrain est cédé au titre de l'indemnité d'éviction. Un acte notarié sera réalisé pour officialiser cet échange.

Monsieur le Maire propose que la circulation sur le chemin de la Ligne soit faite en toute sécurité et propose une circulation à sens unique de cette rue. Pour la mise en place de la signalisation, les services de la DDEA vont travailler sur ce projet (convention ATESAT).

Commission de recensement Agricole

Les personnes suivantes se réuniront avec le service d'état pour le recensement agricole.

Pascal BRINET

Patrick HIRON

Yves BADIER

Subvention Foot :

Le conseil municipal accorde une subvention de 25 € par joueur à l'association du Foot de Neung sur Beuvron.

Révision liste électorale :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre.

Stop au virus de la grippe H1N1 :

La préfecture met à votre disposition un numéro **0 821 36 36 41** pour plus d'informations (du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00).

Questions Diverses :

Restaurant, un couple monte un dossier pour la reprise du restaurant, celui-ci sera étudié par la chambre des commerces.

Les comptes du 14 juillet ont été présentés à l'ensemble du conseil et un membre bénévole a été remboursé de son repas.

La date des vœux du Maire **le samedi 9 Janvier à 18H00.**

Les réverbères ont été révisés le 13 Novembre 2009.

Rappel au bon civisme de chacun sur le maintien des animaux de compagnie le plus silencieusement possible

Nous sommes en attente d'un devis complet pour la réfection du toit de l'église. Une nacelle sera prévue pour les petits travaux urgents.

Sur notre site Internet vous trouverez un plan à jour et un descriptif avec photos du lotissement du Clos du Glandier. Nous avons également réalisé une publicité sur Radio Plus FM afin de capter un maximum de personnes susceptibles d'être intéressées.

Rectificatif : Histoire d'Eau :

Lors de notre dernière édition du compte rendu de réunion de conseil il s'est glissé une erreur de volume. La consommation d'eau par habitant est de 172 L par jour et non en m3 bien sur vous avez corrigé de vous même. Comment imaginer la consommation d'un tel volume d'eau, quasi équivalent au volume d'une piscine de 15 mètres par 6 mètres et 2 m de profondeur.

Joyeux Noël et Bonne Année
Rendez vous le 9 janvier à la salle des fêtes

